

MARCHE NORDIQUE du LAURAGAIS



Saison septembre 2026 – juillet 2027

NOM : Prénom :

Adresse : Date de naissance :/...../.....

CP & Ville : Tél portable :

Courriel :

Pbs de santé éventuels :

.....

Fiche d'inscription remise à : Sylvain le : / /
ou envoyée par courrier à Sylvain LOGEART 6 avenue de Lavour 31590 VERFEIL

DECHARGE DE RESPONSABILITE

Je, soussigné,

- décharge de toutes responsabilités en cas d'accident de quelque nature que ce soit ou de dommages sans aucune exception ni réserves liées à ma participation, aux séances de marche nordique encadrées par les coachs MNL.
- renonce en conséquence, à tout recours contre le coach sus-nommé.
- déclare qu'en cas d'accident ou d'incident, ce sera mon assurance « responsabilité civile » qui sera engagée vis-à-vis des tiers et des dommages corporels et incorporels que je pourrais leur causer au cours de la pratique et que j'en assumerai les frais afférents.
- Reconnaiss avoir pris connaissance des conditions générales de vente relatives aux séances de marche nordique encadrées les coachs MNL et les accepter.

Fait à

le

Signature :

TARIFS SAISON 2026-2027



Deux formules :

Annuelle : (permettant l'accès à toutes les séances hebdomadaires) 180,00€

Payable en deux montants (100,00€ en espèces et 80€ en chèque donnés en début de saison)

- Scénario 1 : un seul coach pour la saison donc seul paiement de 100€ sera utilisé. (chèque rendu à mi-saison)
- Scénario 2 : deux coaches assurent l'encadrement et le deuxième paiement sera débité à mi-saison.

Carte 10 marches non nominative : 80,00€

Règlement en espèces ou par chèque.

Créneaux de marche pour la période de septembre à juin (avec prêt des bâtons)

- Secteur Auriac-Revel-St Félix-St Ferréol-Montégut-Le Vaux-St Paulet-Les Cassès-Ségreville :

lundi 18h30-20h30 ; mardi 9h00-11h00 (séance santé et reprise d'activité) ; jeudi 9h00-11h00

- Secteur Caraman-Loubens-Auriac-Ste Foy d'Aigrefeuille :

mercredi 18h30-20h00 (fitness nordique) une semaine sur deux ou 18h30-20h30 si marche nordique (secteur identique à celui indiqué ci-dessus).

Période d'été Juillet

Marche sur divers sites du Lauragais selon conditions météo. Participation de 5,00 € (avec prêt des bâtons)

Contact : **Sylvain** : 06 61 82 30 57

Mail : mn.lauragais@gmail.com Site Internet : www.mnlauragais.fr



**Conditions générales de vente
SEANCES DE MARCHE NORDIQUE
AVEC LES COACHS SPORTIFS MNL
Saison septembre 2026- juillet 2027**



Droits et obligations du marcheur

Le marcheur peut accéder aux séances de marche nordique encadrées par le coach sportif MNL.

Le marcheur devra remplir et signer la fiche de décharge afin de bénéficier des services relatifs (instructions de sécurité, conseils...) aux séances de marche nordique encadrées.

Le marcheur est tenu de respecter les horaires et les dates de rendez-vous.

Le marcheur porte une tenue de sport adéquate à l'activité et adaptée aux conditions climatiques.

Droits et obligations de l'entraîneur sportif

Les séances sont encadrées par un éducateur sportif muni d'une carte professionnelle.

Les coachs s'engagent à dispenser des séances de marche nordique avec conseils techniques, exercices et étirements.

Les coachs s'engagent à respecter les heures et les dates de rendez-vous.

En cas d'alerte orange météo ou de conditions météorologiques dangereuses, les coachs peuvent annuler la séance. Le marcheur sera prévenu par SMS.

Les coachs s'engagent à apporter le matériel adéquat pour le bon déroulement des séances (prêt de bâtons réglables, lampe frontale et brassard lumineux en cas de séance nocturne).

Mode de règlement

Le paiement des séances se fait en début de séance.

Le paiement peut se réaliser en espèces ou en chèque libellé à l'ordre de Sylvain LOGEART.

Attestation et certificat médical

Le marcheur atteste que sa condition physique et son état de santé lui permettent de pratiquer la marche nordique, du sport en général, et d'utiliser les services et le matériel proposés par les coachs.

Il rend au coach son questionnaire santé complété et consulte un médecin pour obtenir un certificat médical en cas d'une ou plusieurs réponses positives au questionnaire santé.

Assurance

Le marcheur participe aux séances de marche nordique sous sa propre responsabilité. Il certifie qu'il a souscrit une Assurance Responsabilité Civile couvrant sa responsabilité lors de l'activité marche nordique.

Droit à l'image

Le marcheur autorise la diffusion d'images sur lesquelles il apparaît sur tous les supports destinés à la promotion des activités des coachs : articles de presse, affiches, flyers, site internet, réseaux sociaux et documents pédagogiques.

Informatique et liberté

Le marcheur autorise les coachs à utiliser les informations portées sur ce document à des fins de fonctionnement ou pour l'information (communication par SMS ou mails). Aucune liste de diffusion ne sera transmise à un marcheur en particulier.